


AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE
MINISTERE DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE
REPUBLIQUE DE GUINEE

**RAPPORT DE L'ETUDE DU CONCEPT DE BASE
POUR
LE PROJET DE DEVELOPPEMENT
DE LA PECHE ARTISANALE
EN
REPUBLIQUE DE GUINEE**

MARS 1995

JICA LIBRARY

J 1128419(7)

OVERSEAS AGRO-FISHERIES CONSULTANTS CO., LTD.

GRS

95-070

LIBRARY



1128419 [7]

AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE

**MINISTERE DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE
REPUBLIQUE DE GUINEE**

**RAPPORT DE L'ETUDE DU CONCEPT DE BASE
POUR
LE PROJET DE DEVELOPPEMENT
DE LA PECHE ARTISANALE
EN
REPUBLIQUE DE GUINEE**

MARS 1995

OVERSEAS AGRO-FISHERIES CONSULTANTS CO., LTD.

AVANT-PROPOS

En réponse à la requête du Gouvernement de la République de Guinée, le Gouvernement du Japon a décidé d'exécuter par l'entremise de son Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA), une étude du concept de base pour le Projet de développement de la pêche artisanale.

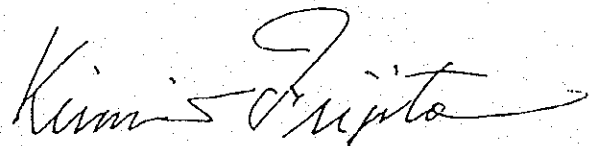
Du 12 au 31 décembre 1994, la JICA a envoyé en Guinée une mission dirigée par M. Katsumi Yoshida, 2ème Division de l'Etude du Concept de Base, Direction de l'Etude de la Coopération Financière Non-Remboursable, JICA et composée des membres d'Overseas Agro-Fisheries Consultants Co., Ltd.

Après un échange de vues avec les autorités concernées du Gouvernement, la mission a effectué des études sur le site du Projet. Au retour de la mission au Japon, l'étude a été approfondie et le rapport ci-joint a été complété.

Je suis heureux de remettre ce rapport et je souhaite qu'il contribue à la promotion du Projet et au renforcement des relations amicales entre nos deux pays.

En terminant, je tiens à exprimer mes remerciements sincères aux autorités concernées du Gouvernement de la République de Guinée pour leur coopération avec les membres de la mission.

mars 1995



Kimio Fujita
Président
Agence Japonaise de
Coopération Internationale

M. Kimio Fujita,
Président,
Agence Japonaise de Coopération Internationale,
Tokyo, Japon

mars 1995

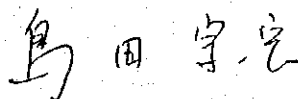
Objet : Lettre de présentation

Nous avons le plaisir de vous soumettre le rapport de l'étude du concept de base pour le Projet de développement de la pêche artisanale en République de Guinée.

Cette étude a été réalisée par Overseas Agro-Fisheries Consultants Co., Ltd., pendant 4 mois du 7 décembre 1994 au 28 mars 1995, sur la base du contrat signé avec votre agence. Lors de cette étude nous avons tenu pleinement compte de la situation actuelle en Guinée pour étudier la pertinence du Projet susmentionné et établir le concept de Projet le mieux adapté au cadre de la coopération financière sous forme de don du Japon.

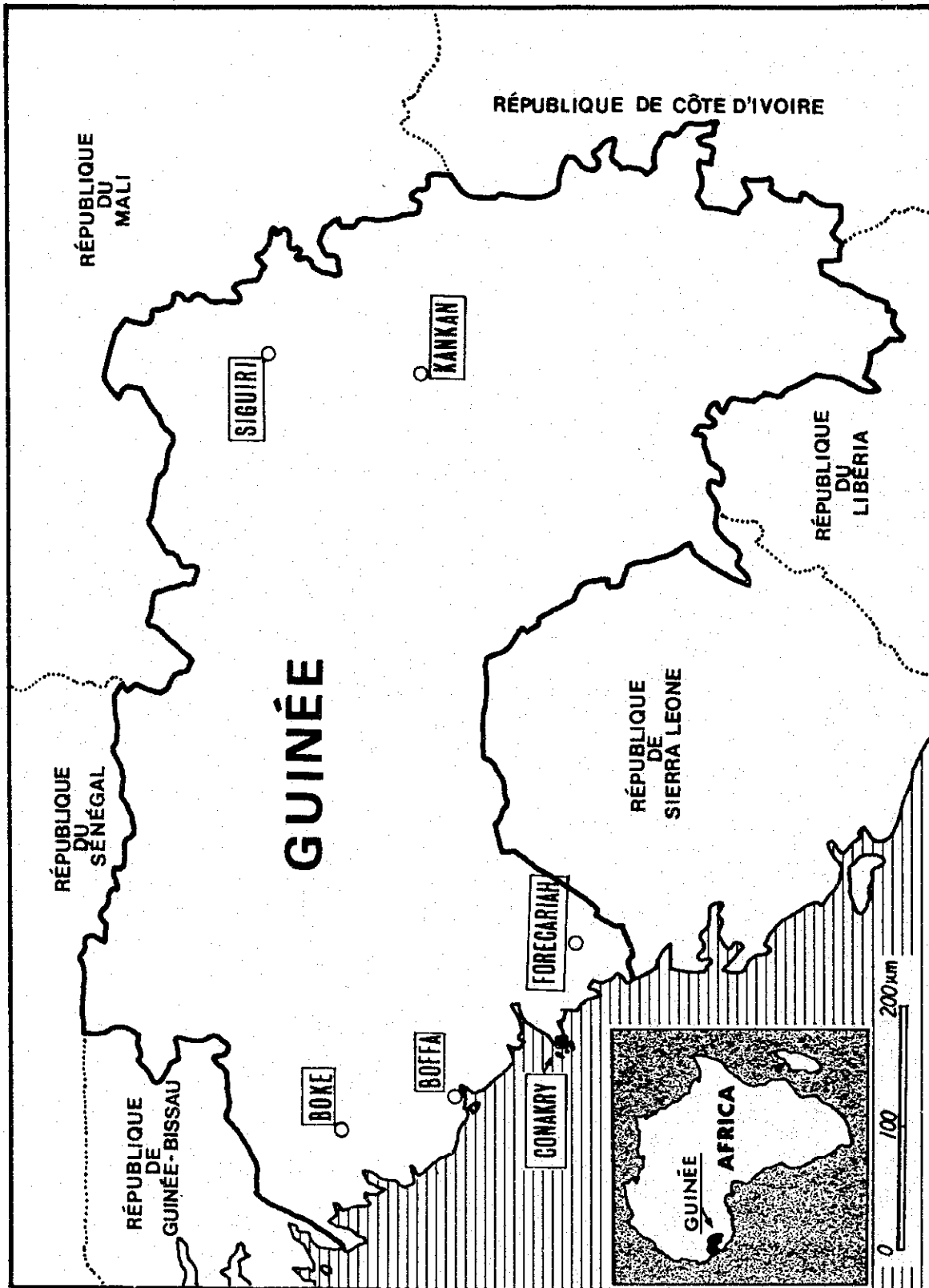
Nous souhaitons exprimer nos remerciements pour la compréhension et l'assistance que nous ont fournis durant cette étude les personnes concernées de la JICA, du Ministère des Affaires Etrangères, et du Ministère de l'Agriculture, de la Forêt et de la Pêche. Nous aimerions également remercier le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, le Ministère du Plan et de la Coopération Internationale guinéens et l'Ambassade du Japon en Guinée pour l'aide précieuse et la collaboration qu'ils nous ont apportées à cette occasion.

En espérant que ce rapport vous sera utile pour la promotion de ce Projet, je vous prie d'agréer Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.



Munehiro Shimada
Chef des ingénieurs-conseils,
Equipe de l'étude du concept de base
pour le Projet de développement de la pêche
artisanale en République de Guinée
Overseas Agro-Fisheries Consultants Co., Ltd.

CARTE DES SITES DU PROJET



RESUME

La République de Guinée, souvent appelée "la source de l'Afrique occidentale", est le pays où les fleuves Niger et Gambie, entre autres, prennent leur source. Au large des côtes, le plateau continental s'étire en pente douce sur une distance de 70 à 110 milles marins, couvrant une superficie de 50.000 km². Ces côtes sont relativement riches en ressources halieutiques grâce aux sels nutritifs apportés par les précipitations abondantes. L'industrie de la pêche constitue donc pour la Guinée une activité très importante, que ce soit sur le plan de l'amélioration du régime alimentaire des habitants ou de la création d'emplois. En particulier, la pêche artisanale maritime, avec ses 50.000 tonnes de prises annuelles, contribue de façon importante à l'apport de protéines animales à la population.

En ce qui concerne la pêche artisanale maritime, avec la fourniture d'équipements pour la pêche et la création du Centre de motorisation des barques de pêche de Boussoura, réalisées dans le cadre de la Coopération financière non-remboursable du Japon lancée en 1983, la motorisation des embarcations de pêche et l'adoption de la pêche au filet ont pris un essor remarquable. Cette amélioration des méthodes de pêche a permis d'améliorer la pêche artisanale à la rame et d'accroître la production de façon importante. Ainsi, ses prises sont passées d'à peine 20.000 tonnes au début des années 80 à 30.000 tonnes en 1987, puis à 50.000 tonnes en 1993. Depuis, la motorisation des embarcations de pêche et la promotion de la pêche au filet étaient reconnues comme adaptées aux conditions de la pêche côtière en Guinée et formaient la base de la politique de développement de la pêche artisanale dans ce pays jusqu'à présent. Initialement adoptée dans la région de Conakry, cette politique est aujourd'hui étendue aux autres régions côtières ainsi qu'à la pêche continentale, en réponse à une forte demande de la part des pêcheurs de ces régions.

Cependant, l'insuffisance sur le marché domestique des équipements tels que moteurs hors-bord et engins de pêche au filet etc. met en péril cette politique de développement de la pêche artisanale, risquant même d'entraîner une baisse de la production. Par ailleurs, pour assurer la maintenance des moteurs et autres matériels, il est apparu souhaitable de mettre en place dans les régions une aide à la motorisation des embarcations de pêche ainsi que de renforcer l'activité du Centre de motorisation des barques de pêche de Boussoura.

C'est dans ce contexte que, dans le but de promouvoir une utilisation efficace du potentiel de ressources halieutiques des zones côtières, de garantir l'approvisionnement en poisson de la population et de fournir une assurance sociale aux communautés de pêcheurs, le Gouvernement guinéen a mis en place un plan pour le développement de la pêche artisanale, qui a pour objectif de renforcer la fourniture de matériels et équipements de pêche et la réparation-maintenance de moteurs hors-bord en vue de la diffusion de la motorisation des embarcations et de la pêche au filet à toute

l'échelle nationale, et a sollicité pour son application l'octroi d'une Coopération financière non-remboursable auprès du Gouvernement japonais.

En réponse à cette demande, le Gouvernement japonais a décidé de réaliser une étude du concept de base de ce Projet. A cette fin, l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) a détaché une mission d'étude sur place du 12 au 31 décembre 1994. L'objectif de cette mission était, entre autres, de vérifier le contenu de la requête et l'organisation adoptée pour sa réalisation, de mener des discussions sur le contenu du Projet, d'étudier les sites du Projet, ainsi que d'évaluer la situation de la pêche artisanale maritime et continentale en Guinée.

L'objectif de ce Projet est de maintenir et d'accélérer la politique de motorisation des embarcations et de promotion de la pêche au filet, qui forme l'ossature du plan pour le développement de la pêche artisanale du pays, afin d'éviter une baisse de la production de la pêche artisanale et les répercussions qu'elle aurait sur l'approvisionnement en protéines animales de la population guinéenne, et pour au contraire maintenir puis augmenter cette production.

Il a été conclu que, pour réaliser cet objectif, les mesures les plus appropriées consistaient en la fourniture d'équipements de pêche et en l'extension des installations de maintenance des moteurs hors-bord, dans le cadre suivant:

1. Construction du Centre régional de motorisation des barques de pêche de Boffa et activités destinées à poursuivre et accélérer la motorisation des embarcations et la promotion de la pêche au filet dans les régions de Boffa, Boké et Dubréka (vente de matériels, maintenance-réparation, formation technique)
2. Agrandissement du Centre de motorisation des barques de pêche de Boussoura et activités destinées à poursuivre et accélérer la motorisation des embarcations et la promotion de la pêche au filet dans les régions de Conakry, Coyah et Forécariah (vente de matériels, maintenance-réparation, formation technique, expérimentation de nouvelles techniques)
3. Activités destinées à poursuivre la motorisation des embarcations dans les régions de pêche continentale (maintenance-réparation itinérante)

Le tableau dans la page suivante indique la liste des équipements requis pour ces différentes activités.

(1) Equipements destinés au Centre régional de motorisation des barques de pêche de Boffa	
<p>1) Equipements destinés à la vente aux pêcheurs</p> <p>1. Moteurs hors-bord: 173 unités</p> <p>2. Pièces détachées pour moteurs hors-bord: 1 jeu</p> <p>3. Matériaux des engins de pêche: pour 91 unités</p>	<p>35 de 8CV, 78 de 15 CV, 35 de 25CV, 25 de 40 CV</p> <p>Equivalent de 40% de la valeur des moteurs</p> <p>Nappes de filet maillant encerclant et filet maillant de fond, Cordages, Flotteurs, Plombs, etc.</p>
<p>2) Bâtiment préfabriqué : 1 bâtiment</p>	<p>Bâtiment destiné à abriter le Centre régional de motorisation des barques de pêche de Boffa, Surface bâtie 240m², Plain-pied, Structure charpente métallique, Parois en tôles recouvertes de PCV, etc., Atelier (72m²), Entrepôt pièces détachées (42m²), Sale de cours (36 m²) etc., Groupe électrogène de secours (30kVA), Système de puisage de l'eau, Réservoir d'eau surélevé (2 tonnes)</p>
<p>3) Equipements destinés au fonctionnement du Centre</p> <p>1. Outillage pour la maintenance et la réparation des moteurs hors-bord: 1 jeu</p> <p>2. Matériels destinés à la formation technique de réparation : 1 jeu</p> <p>3. Equipements destinés à la gestion de l'entrepôt pièces détachées: 1 jeu</p> <p>4. Equipement radio: 1 jeu</p> <p>5. Véhicules de service: 4 unités</p> <p>6. Bateau pour l'entretien et la réparation: 1 unité</p>	<p>Outils à mais, Appareils de mesure, Outils électriques, Appareils de soudure, Petite presse hydraulique, etc.</p> <p>Projecteur, Moteur hors-bord diesel (27 CV), etc.</p> <p>Etagères de rangement, Système de gestion des entrées-sorties, (Cardex) etc.</p> <p>Type SSB, 150 W</p> <p>1 Véhicule passager 4 X 4, 1 Pick-up, 2 Motocyclettes</p> <p>Embarcation plate en FRP, Longueur env. 6 m, 25 CV, Bâche anti-pluie, Système de lavage</p>
(2) Equipements destinés au Centre de motorisation des barques de pêche de Boussoura	
<p>1) Equipements destinés à la vente aux pêcheurs</p> <p>1. Moteurs hors-bord: 236 unités</p> <p>2. Pièces détachées pour moteurs hors-bord: 1 jeu</p> <p>3. Matériaux des engins de pêche: pour 29 unités</p>	<p>47 de 8 CV, 107 de 15 CV, 47 de 25 CV, 35 de 40 CV</p> <p>Equivalent de 40% de la valeur des moteurs</p> <p>Nappes de filet maillant encerclant et filet maillant de fond, Cordages, Flotteurs, Plombs, etc.</p>
<p>2) Bâtiment préfabriqué : 1 bâtiment</p>	<p>Bâtiment destiné à l'entrepôt pièces détachées du Centre de motorisation des barques de pêche de Boussoura, Bâtiment de deux étages, Surface bâtie 80 m², Surface totale de plancher 152 m², Parois en tôles recouvertes de PCV, etc.</p>
<p>3) Equipements destinés au fonctionnement du Centre</p> <p>1. Equipements destinés à la gestion de l'entrepôt pièces détachées: 1 jeu</p> <p>2. Equipement radio: 1 jeu</p> <p>3. Véhicules de service: 4 unités</p> <p>4. Bateau pour l'entretien et la réparation: 1 unité</p>	<p>Etagères de rangement, Système de gestion des entrées-sorties, (Cardex) etc.</p> <p>Type SSB, 150 W</p> <p>1 Pick-up, 3 Motocyclettes</p> <p>Embarcation plate en FRP, Longueur env. 7,5 m, Moteur hors-bord 40 CV, Bâche anti-pluie</p>

(3) Equipements destinés au service pour la réparation à Kankan	
1. Véhicule de service pour la réparation: 1 unité	4x4, 4 passagers, Longueur env. 5 m, Moteur diesel env. 100 CV, Double cabine, Conteneur de travail d'env. 3 m de long et 1,5 m de haut
2. Outillage pour la maintenance et la réparation des moteurs hors-bord: 1 jeu	Outils à main, Appareils de mesure, Outils électriques, Outils spéciaux, etc.

L'organisme chargé de l'application de ce Projet est la Direction Nationale de la Pêche Artisanale Maritime du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture. La gestion des activités incombe au Centre de motorisation des barques de pêche de Boussoura, Département Projets japonais du Service National du Développement et de la Promotion de la Pêche Artisanale (SENADEP), ainsi qu'au Centre régional de motorisation des barques de pêche de Boffa, nouvellement créé en tant qu'annexe du Centre de Boussoura etc.. La gestion des nouveaux achats des équipements en utilisant des recettes de la vente des équipements aux pêcheurs incombe au Comité d'Administration composé du Secrétaire Général du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, du Directeur de la Pêche Artisanale Maritime, du Directeur du Centre de motorisation des barques de pêche de Boussoura et du représentant des pêcheurs.

La réalisation de ce Projet prévoit 3,5 mois de plan d'exécution, et 8 mois des travaux.

Les effets suivants sont attendus de la réalisation de ce Projet.

1. Poursuite et accélération de la motorisation des barques de pêche

Les fournitures d'équipements réalisées dans le cadre de ce Projet et des nouveaux achats des équipements par l'utilisation des revenus de la vente des équipements permettront de maintenir un taux de motorisation des barques de pêche adéquat au cours des cinq prochaines années (taux de motorisation des barques en service de 40-50%) et de soutenir le développement de la pêche artisanale. Elles permettront aussi de mettre en place un système de maintenance et de réparation des moteurs à la fois dans les régions côtières et dans les zones de pêche continentale, de renforcer les activités de motorisation et de formation technique du Centre de motorisation des barques de pêche de Boussoura existant, et aussi de rendre sûrs le maintien et la poursuite de la motorisation des barques de pêche.

2. Maintien et augmentation de la production halieutique

Alors que l'on craint une baisse de la production de la pêche artisanale maritime (environ 35.000 tonnes d'ici fin 97 au lieu des 50.000 tonnes actuelles), la poursuite de la politique de motorisation des embarcations de pêche et de promotion de la pêche au filet par le Projet devrait au contraire permettre de faire passer la production à 56.000 tonnes fin 1996 et à 54.000 tonnes fin 1997. En conséquence, la contribution de la pêche artisanale dans la consommation de produits de la mer par habitant passerait alors de 8,3 kg actuels à 9,0 kg,

le taux d'autosuffisance alimentaire du pays serait accru et le régime alimentaire de la population serait amélioré.

3. Amélioration de la situation des pêcheurs

La motorisation des embarcations permet, dans l'opération de la pêche artisanale, de passer d'une pêche non-motorisée par le filet maillant de surface à une pêche par le filet maillant encerclant, beaucoup plus efficace. Le revenu annuel des pêcheurs est ainsi nettement accru, passant d'environ 330.000 FG en moyenne par la pêche au filet maillant de surface à environ 400.000 FG pour un membre d'équipage pratiquant la pêche au filet maillant encerclant et à environ 1.320.000 FG pour un propriétaire des embarcations. La situation des pêcheurs est donc améliorée et contribue à la stabilisation des communautés locales.

Les points suivants seront souhaitables d'être pris en considération par la partie guinéenne comme essentiels au bon déroulement et à l'efficacité du Projet:

1. Afin de garantir le rachat des moteurs hors-bord et des engins de pêche nécessaires à la poursuite de la politique de motorisation des embarcations de pêche et de promotion de la pêche au filet, il est souhaitable d'établir chaque année un plan d'acquisition des équipements renouvelés, de fixer les objectifs de renouvellement et de mettre en place un système fiable de recouvrement des recettes de vente.
2. En même que l'on élèvera progressivement le prix de vente par le gouvernement des moteurs hors-bord et des engins de pêche au niveau du marché afin de viser à un développement du marché privé, il sera souhaitable d'augmenter les quantités d'équipements achetés à l'aide des recettes de vente.
3. Afin de réduire la charge sur les pêcheurs due à l'augmentation du prix de vente par le gouvernement des moteurs hors-bord et engins de pêche, il sera souhaitable de rétablir un système de vente de carburant à bon marché aux artisans-pêcheurs.
4. Il sera souhaitable d'envisager la mise en place d'un système financier d'aide au développement, qui pourra être la création d'une banque nationale de développement dans le domaine de la pêche etc., afin de permettre le prêt des fonds nécessaires aux artisans-pêcheurs souhaitant acquérir des moteurs ou des matériels de pêche sur le marché privé.
5. Il sera souhaitable de chercher à développer l'esprit d'entreprise des pêcheurs pour les encourager à s'auto-assister dans la gestion de leur activité. Le renforcement de l'association des coopératives des pêcheurs sera également recommandé.
6. En ce qui concerne la promotion de la politique de motorisation des embarcations de pêche et de la promotion de la pêche au filet dans le domaine de la pêche continentale, il sera souhaitable, avant de se lancer dans des mesures concrètes, d'établir un plan de développement adéquat de ladite politique basé sur une étude détaillée prenant en particulier en compte l'aspect gestion des ressources.

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS

LETTRE DE PRESENTATION

CARTE DES SITES DU PROJET

RESUME

Chapitre 1	Arrière-plan du Projet	
	1-1 Arrière-plan du Projet	1
	1-2 Grandes lignes du Projet et principaux composants	4
	1-3 Projets et / ou programmes des autres donateurs	4
Chapitre 2	Grandes lignes du Projet	
	2-1 Objectifs du Projet	5
	2-2 Etude et examen de la requête	5
	2-3 Description du Projet	8
	2-3-1 Agence d'exécution et structure opérationnelle	8
	2-3-2 Plan d'activités	11
	2-3-3 Emplacement et état du site du Projet	11
	2-3-4 Aperçu des installations et matériels	13
	2-3-5 Plan de fonctionnement et de maintenance	14
	2-4 Coopération technique	15
Chapitre 3	Concept de base	
	3-1 Politique du concept	17
	3-2 Etude et examen des critères du concept	17
	3-3 Plan de base	26
	3-3-1 Projet d'équipement	26
	3-3-2 Plans du concept de base	34
	3-4 Projet d'exécution	43
	3-4-1 Principes de base d'exécution	43
	3-4-2 Méthode d'exécution	43
	3-4-3 Projet de construction et de supervision	43
	3-4-4 Projet de fourniture	44
	3-4-5 Programme d'exécution	44
	3-4-6 Etendue des travaux	47

Chapitre 4	Evaluation du Projet et recommandations	
	4-1 Effets bénéfiques	49
	4-2 Examen et vérification de la pertinence du Projet	52
	4-3 Recommandations	52
Annexe	1 Membres de la mission d'étude	[1]
	2 Programme de l'étude	[2]
	3 Liste des personnes principales rencontrées	[3]
	4 Procès-verbal des discussions sur l'étude	[5]
	5 Situation socio-économique de la République de Guinée	[19]
	6 Documents de référence	[22]

Chapitre 1 Arrière-plan du Projet

Chapitre 1 Arrière-plan du Projet

1-1 Arrière-plan du Projet

La République de Guinée, souvent appelée "la source de l'Afrique occidentale", est le pays où les fleuves Niger et Gambie, entre autres, prennent leur source. Au large des côtes, le plateau continental s'étire en pente douce sur une distance de 70 à 110 milles marins, couvrant une superficie de 50.000 km². Ces côtes sont relativement riches en ressources halieutiques grâce aux sels nutritifs apportés par les précipitations abondantes. L'industrie de la pêche constitue donc pour la Guinée une activité très importante, que ce soit sur le plan de l'amélioration du régime alimentaire des habitants ou de la création d'emplois.

La modernisation de la pêche artisanale côtière guinéenne, initiée en 1978 par la fourniture de 300 moteurs hors-bord, est devenue une question très importante de développement pour l'autosuffisance alimentaire du pays, pour l'emploi ainsi que pour la stabilité sociale des villages. Des mesures de promotion de la pêche artisanale soutenues par des aides en provenance de plusieurs pays, puis la fourniture en 1983 de matériels de motorisation des barques de pêche et la construction du Centre de motorisation des barques de pêche de Boussoura réalisées dans le cadre de la Coopération financière non-remboursable du Gouvernement japonais, ont permis de faire entrer cette modernisation dans une phase décisive. Grâce à la motorisation, la distance navigable a été allongée et la pêche au filet a été renforcée, ce qui a permis d'aller chercher d'autres poissons que ceux traditionnellement pêchés près des côtes dans les pirogues à rames, comme par exemple le bonga, un poisson que l'on trouve souvent en bancs sur tout le plateau continental. La situation économique des pêcheurs a ainsi été nettement stabilisée. Le niveau de captures, qui était d'à peine 20.000 tonnes au début des années 80, est passé à 30.000 tonnes en 1987 puis à 50.000 tonnes en 1993. La contribution à l'économie régionale a été grande.

A partir de la fin des années 80, la motorisation des embarcations par moteurs hors-bord et la promotion de la pêche au filet ont été reconnues comme étant adaptées aux conditions de la pêche côtière en Guinée et ont formé la base de la politique de développement de la pêche artisanale dans ce pays. Puis il s'est avéré nécessaire d'étendre cette politique limitée jusque-là à la région de Conakry aux autres régions côtières, nettement en retard dans ce domaine, ainsi qu'à la pêche continentale. Dans le même temps, il est apparu que le Centre de Boussoura, le poumon de l'assistance technique à la motorisation, n'était pas en mesure d'assurer à lui tout seul l'assistance dans les autres régions, du fait de l'accroissement de sa charge de travail.

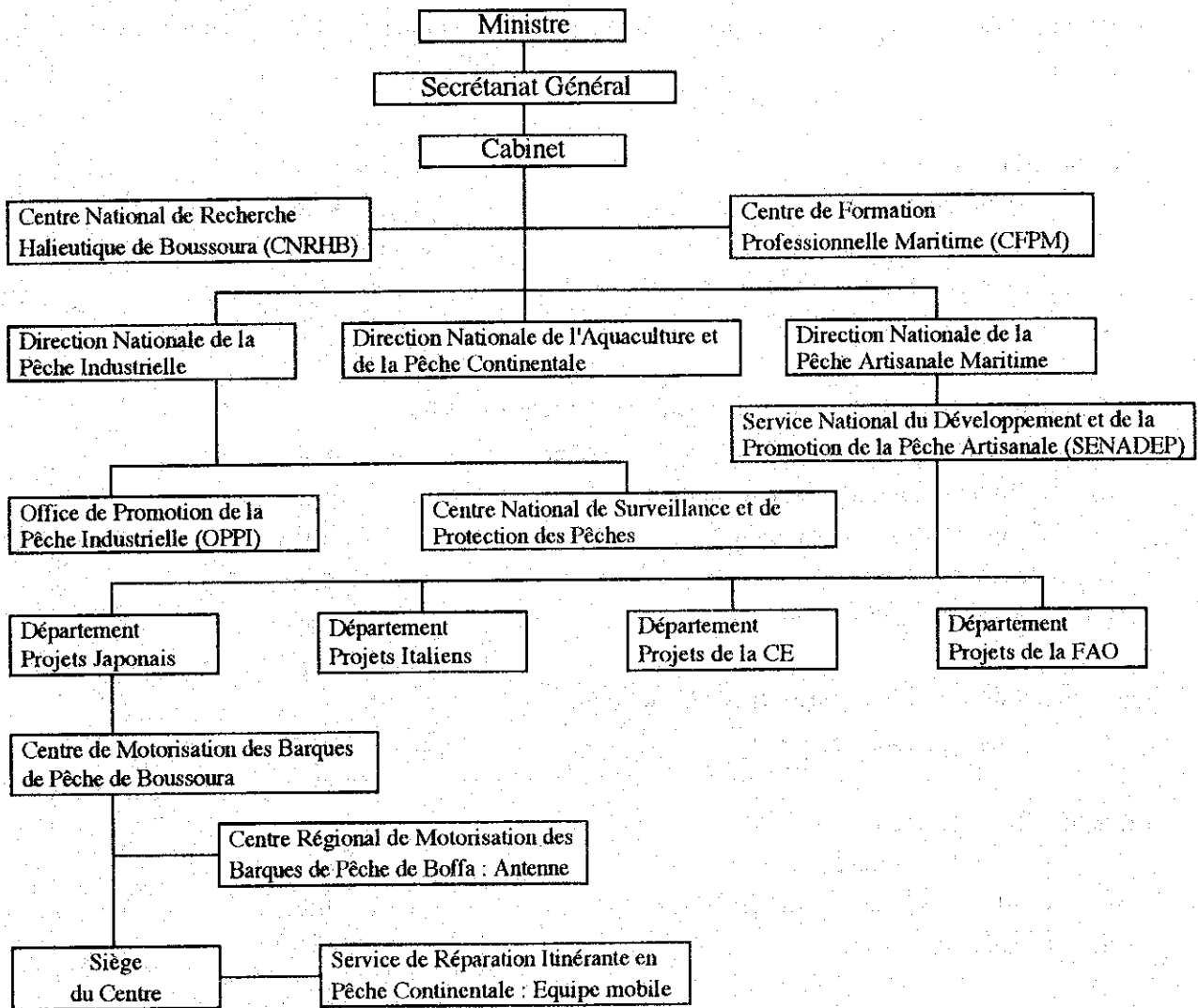
Cependant, pour un certain nombre de raisons telles que l'aggravation de la situation économique, le manque de devises étrangères, le défaut de système financier public pour le développement de la pêche, les matériels de pêche tels que les moteurs hors-bord, les pièces détachées et les engins de pêche au filet sont venus à faire cruellement défaut sur le marché privé, devenant par là même inaccessibles aux artisans-pêcheurs. La base de la politique de développement

de la pêche artisanale est donc aujourd'hui menacée, de même que l'approvisionnement en protéines animales de la population. Par ailleurs, pour répondre aux besoins de développement des différentes régions, il est apparu plus que jamais nécessaire de renforcer l'activité du Centre de Boussoura, ainsi que de créer un nouvel établissement accordant aux régions côtières, etc., une aide pour la motorisation axée sur la maintenance et la réparation des moteurs hors-bord

C'est dans ce contexte que, dans le but de promouvoir une utilisation efficace du potentiel de pêche des zones côtières, de garantir l'approvisionnement en poisson de la population, de fournir une garantie sociale aux communautés de pêcheurs, ainsi que de maintenir et promouvoir la base de la politique de développement de la pêche artisanale dont l'objectif réside dans la motorisation et la vulgarisation de la pêche au filet, le Gouvernement guinéen a établi un projet de développement de la pêche artisanale basé sur la fourniture de matériels de pêche et le renforcement des fonctions de maintenance-réparation des moteurs hors-bord, et a sollicité pour sa réalisation l'octroi d'une Coopération financière non-remboursable auprès du Gouvernement japonais.

L'organisme chargé de la réalisation de ce Projet est la Direction Nationale de la Pêche Artisanale Maritime du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, la gestion des installations et des équipements concernés incombant au Département Projets Japonais de ladite Direction.

Figure 1. Organigramme du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture



1-2 Grandes lignes du Projet et principaux composants

Les installations et équipements suivants ont été demandés comme matériels de pêche et équipements de maintenance-réparation des moteurs hors-bord nécessaires à la poursuite et à l'accélération des mesures qui forment l'ossature de la politique de développement de la pêche artisanale.

(1) Matériel de pêche

i.	Moteur hors-bord	15CV	150 unités
ii.	Moteur hors-bord	25CV	150 unités
iii.	Pièces détachées des moteurs		1 jeu
iv.	Engins de pêche		1 jeu

(2) Centre régional de motorisation des barques de pêche de Boffa

i.	Bâtiment préfabriqué pour les ateliers	260 m ²	1 unité
ii.	Outillage d'entretien et de réparation		1 jeu
iii.	Réservoir d'essai des moteurs		1 jeu
iv.	Générateur diesel		1 unité
v.	Equipement radio		2 unités

(3) Entrepôt du Centre de Boussoura de Conakry

i.	Entrepôt préfabriqué	144 m ²	1 unité
----	----------------------	--------------------	---------

(4) Petit atelier à Kankan

i.	Atelier en conteneurs		1 unité
ii.	Outillage d'entretien et réparation		1 jeu
iii.	Générateur diesel		1 unité

(5) Matériel de transport de service

i.	Jeep 4X4		3 unités
ii.	Motocyclettes	5 unités	
iii.	Bateau pour l'entretien et les réparations		2 unités

1-3 Projets et / ou programmes des autres donateurs

Le seul projet de coopération actuellement en cours est le projet de construction du Centre de Pêche de Kamsar (région de Boké), réalisé dans le cadre des programmes de développement régional de la pêche de la FAO et du PNUD. Par ailleurs, le GTZ allemand réalise actuellement une étude exploratoire, mais qui n'a pas encore débouché sur la préparation de projets concrets.

Chapitre 2 Grandes lignes du Projet

Chapitre 2 Grandes lignes du Projet

2-1 Objectifs du Projet

Pour la Guinée, le développement de la pêche artisanale est aujourd'hui un sujet très important dans la mesure où elle permet en même temps d'améliorer l'alimentation des habitants, de réaliser une autosuffisance d'approvisionnement, de créer des emplois, de stabiliser les communautés locales et d'activer l'économie nationale. La motorisation des embarcations de pêche et l'adoption de la pêche au filet ont été reconnues comme les mesures les plus adaptées à ce développement, et elles prouvent aujourd'hui leur efficacité. Il n'est pas exagéré de dire que l'ensemble des activités réalisées sous la direction du Gouvernement guinéen par le Centre de motorisation des barques de pêche de Boussoura dans le cadre de la Coopération financière non-remboursable du Gouvernement japonais, ont apporté une contribution précieuse et indispensable. Malheureusement, la pénurie flagrante de moteurs hors-bord et de matériels de pêche tels qu'engins de pêche sur le marché intérieur a empêché les artisans-pêcheurs de s'équiper comme ils l'auraient souhaité, mettant en péril la poursuite même de la politique de développement et rendant difficile le maintien de la production de la pêche artisanale.

Pour répondre à cette situation, le Gouvernement guinéen a décidé de poursuivre et d'accélérer la politique de motorisation des embarcations de pêche et de promotion de la pêche au filet axée sur la pêche artisanale côtière. L'objectif du Projet est donc la poursuite de la fourniture des matériels de pêche et l'extension des installations de maintenance et de réparation des moteurs hors-bord, dans le cadre des activités suivantes:

1. Construction du Centre régional de motorisation des barques de pêche de Boffa, poursuite et accélération de la motorisation des embarcations et de la promotion de la pêche au filet dans les régions de Boffa, Boké et Dubréka (vente de matériels, maintenance-réparation, formation technique)
2. Agrandissement du Centre de motorisation des barques de pêche de Boussoura et poursuite et accélération de la motorisation des embarcations et de la promotion de la pêche au filet dans les régions de Conakry, Coyah et Forécariah (vente de matériels, maintenance-réparation, formation technique, expérimentation de nouvelles techniques)
3. Poursuite de la motorisation des embarcations dans les régions de pêche continentale (maintenance-réparation itinérante)

2-2 Etude et examen de la requête

(1) Matériels de pêche

En même temps que la motorisation par moteurs hors-bord des embarcations de pêche et la promotion de la pêche au filet ont été reconnues comme nécessaires au développement de la

pêche artisanale guinéenne, la vente de ces matériels aux artisans-pêcheurs par le Gouvernement guinéen a été considérée comme une mesure appropriée contribuant à la constitution d'un marché privé qui n'est pas satisfaisante pour le présent. Par ailleurs, compte tenu du fait que le Centre de motorisation des barques de pêche de Boussoura, créé dans le cadre de la Coopération financière non-remboursable du Gouvernement japonais, a joué depuis dix ans un rôle d'initiation très important dans la motorisation des embarcations de pêche artisanale et la diffusion de la pêche au filet à l'échelle nationale, il a été décidé que l'application de ce Projet devait être étendue à l'ensemble des zones de pêche côtière ainsi qu'une partie des zones de pêche continentale. C'est la raison pour laquelle il a été considéré comme judicieux d'ajouter les modèles de moteurs hors-bord de 8 et 40 CV aux deux modèles initialement prévus dans la requête.

(2) Centre régional de motorisation des barques de pêche de Boffa

Parmi les régions où le programme de motorisation est mis en place, la région de Boffa, qui est la deuxième région de pêche artisanale après Conakry, a été considérée comme devant faire l'objet de façon urgente d'un renforcement de l'organisation de maintenance et de réparation des moteurs hors-bord et autres matériels. En outre, compte tenu du fait que le Centre de Boussoura existant a atteint ses limites en matière d'assistance technique à la motorisation, il a été jugé nécessaire d'améliorer l'efficacité de cette assistance en répartissant les régions compétentes entre les deux Centres. En particulier, les régions de Boffa et de Boké, bien qu'étant des zones de pêche très actives, sont en dehors du territoire couvert par le Centre de Boussoura, proche de Conakry et de Forécariah, et il était donc nécessaire de mettre en place une organisation d'assistance technique à la motorisation dans ces régions. Il a été jugé que les installations et matériels demandés dans cette requête sont pertinents pour la mise en place des fonctions souhaitées.

(3) Agrandissement des installations du Centre de Boussoura

Le Centre de motorisation des barques de pêche de Boussoura est considéré comme jouant un rôle irremplaçable pour les deux aspects, soit la promotion et le maintien de la motorisation des embarcations, et de plus pour la politique de base de la pêche artisanale, et il le sera en tant que tel. Dans le domaine de la maintenance et de la réparation des moteurs hors-bord, son activité de l'aide à la motorisation n'a cessé de s'étendre, limitée tout d'abord à la région de Conakry, ou à d'autres régions côtières, et enfin étendue à des zones de pêche continentale. Enfin, son activité dans le domaine de la formation en matière de maintenance-réparation des moteurs hors-bord, etc. prend chaque jour une importance croissante. De ce point de vue, le Centre de Boussoura est considéré comme devant continuer de jouer son rôle-clé dans l'aide que la Guinée apporte à la motorisation de sa pêche artisanale, en particulier en matière de formation technique et d'approvisionnement en matériels de tout genre. Cependant, les installations du Centre sont aujourd'hui insuffisantes, en particulier pour ce qui concerne la gestion des pièces détachées destinées à la maintenance-réparation des moteurs. L'entrepôt de stockage de ces

pièces est en effet devenu trop exigü, et le Centre est obligé d'utiliser un entrepôt de location situé à l'extérieur du site ainsi que des conteneurs de transport, ce qui nuit à la condition de conservation et à l'efficacité de la gestion des pièces détachées. Enfin, le Centre ne dispose pas de salle de cours, ce qui lui empêche de réaliser suffisamment la formation technique de base. Dans ces conditions, il est jugé idéal qu'on utilisera l'entrepôt de pièces détachées existant comme salle de cours et construira un nouvel entrepôt pour la gestion globale des pièces détachées.

(4) Petit Atelier à Kankan

Si la motorisation des embarcations a également été lancée dans une partie des zones de pêche continentale, comme à Mandiana, Siguiri ou Kankan, sur les affluents du fleuve Niger, le système de maintenance-réparation des moteurs hors-bord a été sensiblement insuffisant. Avant de réaliser une promotion active de la motorisation des embarcations dans ces régions, il y a assurément lieu de réaliser une étude préalable minutieuse prenant notamment en compte la gestion des ressources. Toutefois on peut penser qu'un certain niveau d'évolution par rapport à la pêche traditionnelle en pirogue est souhaitable, et reconnaître qu'il est fondamentalement approprié de mettre en place des fonctions de maintenance-réparation des moteurs hors-bord afin de soutenir l'effet naturel de motorisation des embarcations. Ceci étant, si on considère la dissémination des villages de pêche le long des fleuves et rivières et le fait qu'il est difficile de considérer que le système de maintenance-réparation est satisfaisant surtout du point de vue technique, on est conduit à penser qu'il est encore un peu tôt pour mettre en place une organisation de maintenance-réparation de type installation fixe. A la place, il a été jugé préférable de prévoir une assistance technique itinérante sous la forme d'un véhicule de maintenance-réparation bénéficiant de tout le support nécessaire de la part du Centre de Boussoura.

(5) Matériels de transport de service

La gestion de la vente des matériels et des nouveaux achats, la liaison entre l'agence de gestion et l'autorité compétente de même que la liaison entre les différents centres de motorisation, sont vitales pour obtenir l'effet espéré de la mise en place des activités prévues dans le cadre de ce Projet pour poursuivre et accélérer la motorisation des embarcations et la promotion de la pêche au filet. De ce point de vue, il a été reconnu nécessaire de disposer de véhicules de service. Des véhicules de type passagers ont été considérés comme adaptés aux activités de réparation, de formation et de transport de pièces, et des motocyclettes, plus économes, ont été considérés comme adaptés aux activités de service de réparation ne nécessitant qu'un outillage à main, et aux communications pratiques, etc.

Par ailleurs, si les îles aux alentours de Conakry et de Boffa, bénéficiant de conditions extrêmement favorables, sont tout à fait adaptées à la motorisation des embarcations, elles sont par contre difficiles d'accès pour la maintenance ou la réparation des moteurs hors-bord. Il a

donc été considéré comme utile de prévoir une petite embarcation pour le transport des moteurs et des outils entre ces îles.

L'ensemble des points suivants constitue le résultat des discussions qui ont eu lieu avec la partie guinéenne, et dont le détail est donné dans l'annexe "procès-verbal des discussions sur l'étude". Il a également été convenu qu'il pourrait y avoir quelques variations au niveau des tailles d'installations et d'équipements et ou quantités de matériels à la suite de l'étude précise réalisée au Japon.

En ce qui concerne la réalisation du Projet, l'étude ci-dessus a permis de vérifier entre autres qu'il était utile et réalisable, que le pays bénéficiaire avait la capacité de le mettre en application et que son utilité correspondait au système de la Coopération financière non-remboursable. Il a donc été jugé approprié à l'application d'une Coopération financière non-remboursable du Gouvernement japonais. A supposer que la Coopération financières non-remboursable soit accordée, il est donc décidé d'étudier les généralités du Projet et d'établir un concept de base comme indiqué ci-dessous. Cependant, comme il a été dit plus haut, il se peut que le contenu en soit partiellement modifié.

2-3 Description du Projet

2-3-1 Agence d'exécution et structure opérationnelle

L'organisme chargé de la réalisation du Projet est la Direction Nationale de la Pêche Artisanale Maritime du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture.

La gestion des activités incombe au Centre de motorisation des barques de pêche de Boussoura, au Centre régional de motorisation des barques de pêche de Boffa ainsi qu'au Service de réparation itinérante en pêche continentale (équipe mobile), qui dépendent tous du Département Projets Japonais du Service National du Développement et de la Promotion de la Pêche Artisanale (SENADEP). La figure 2 présente l'organigramme de ces deux centres ainsi que le personnel qu'ils emploient.

Le Centre de motorisation des barques de pêche de Boussoura emploie 16 fonctionnaires du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture ainsi que 11 contractuels.

Le Centre régional de motorisation des barques de pêche de Boffa est considéré comme une antenne du Centre de Boussoura. Il emploie 5 fonctionnaires du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture ainsi que 7 contractuels. Il est prévu que le Coordonnateur du Centre de Boffa ainsi que les cadres supérieurs de ce centre (Chef de service mécanique, etc.) soient choisis parmi les cadres expérimentés du Centre de Boussoura.

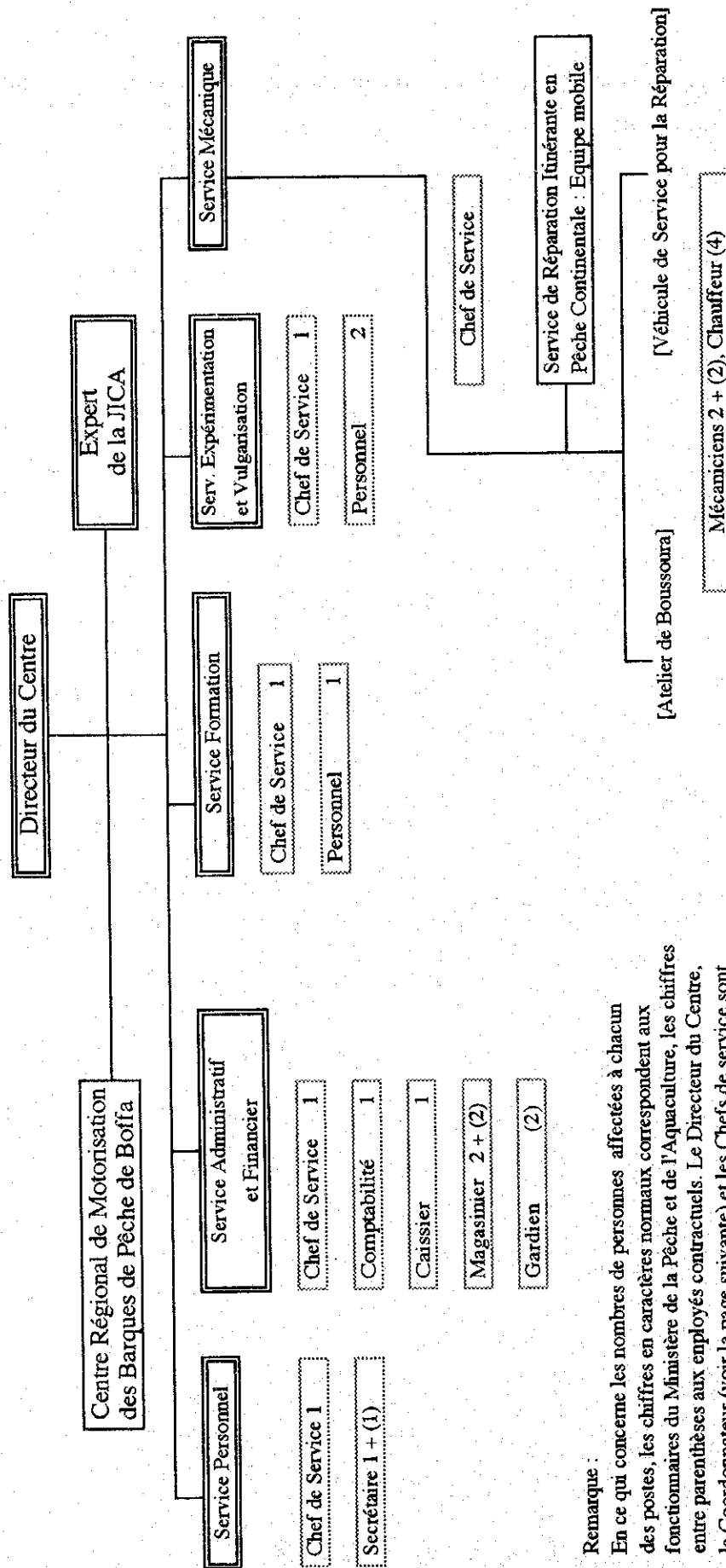
Le véhicule de service pour les réparations basé à Kankan bénéficiera du support du service technique du Centre de Boussoura. Il sera géré par le Service de réparation itinérante en pêche continentale (équipe mobile), constitué d'un mécanicien, d'un comptable et d'un chauffeur, qui seront tous les trois embauchés localement par l'Antenne préfectorale du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture de Kankan. Le mécanicien sera vraisemblablement choisi parmi les quatre mécaniciens

de Kankan ayant déjà suivi les stages de formation technique du Centre de motorisation des barques de pêche de Boussoura.

Figure 2-(1) Organigramme de l'agence de gestion et du personnel

(Source : Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture)

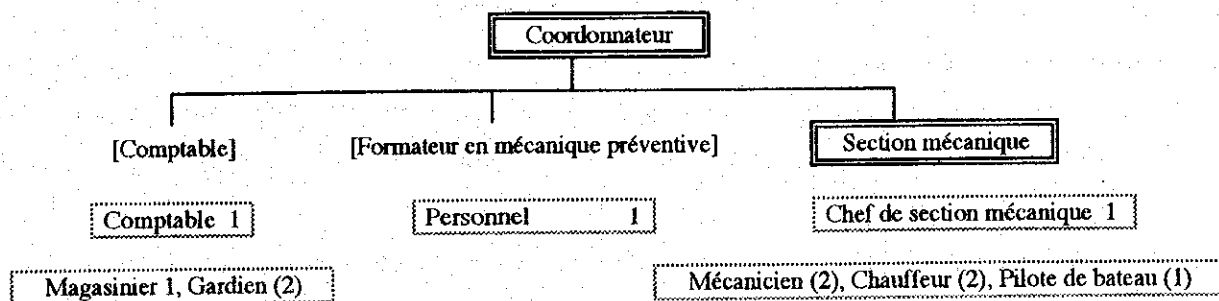
<Centre de Motonisation des Barques de Pêche de Boussoura>



Remarque :

En ce qui concerne les nombres de personnes affectées à chacun des postes, les chiffres en caractères normaux correspondent aux fonctionnaires du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, les chiffres entre parenthèses aux employés contractuels. Le Directeur du Centre, le Coordonnateur (voir la page suivante) et les Chefs de service sont des diplômés de l'université

Figure 2-(2) <Centre Régional de Motorisation des Barques de Pêche de Boffa>



2-3-2 Plan d'activités

Les activités réalisées dans le cadre du Projet sont les suivantes:

1. Le Centre régional de motorisation des barques de pêche de Boffa, qui sera nouvellement construit, servira de base à l'avancement des activités de motorisation des embarcations et de diffusion de la pêche au filet dans les régions de pêche artisanale côtière de Boffa, Boké et Dubréka. Contenu des activités: vente de moteurs hors-bord et d'engins de pêche, maintenance et réparation des moteurs hors-bord et autres matériels, formation technique.
2. Le Centre de motorisation des barques de pêche de Boussoura, qui sera agrandi, servira de base à l'avancement des activités de motorisation des embarcations et de diffusion de la pêche au filet dans les régions de pêche artisanale côtière de Conakry, Coyah et Forécariah. Il servira également de base à l'activité de poursuite de la motorisation des embarcations dans les zones de pêche continentale, et de renforcement dans l'ensemble du pays de la formation technique en matière de réparation des moteurs hors-bord. Contenu des activités: vente de moteurs hors-bord et d'engins de pêche, maintenance et réparation des moteurs et autres matériels, formation technique, expérimentation de nouvelles techniques adaptées à la pêche artisanale.
3. Poursuite de la motorisation des embarcations dans les zones de pêche continentale (service de réparation itinérante).

2-3-3 Emplacement et état du site du Projet

(1) Boffa

Le département de Boffa, qui s'allonge au nord-ouest de la capitale Conakry, est une région où la pêche est florissante, avec de nombreux villages de pêcheurs disséminés le long de la côte principale ou dans les nombreuses îles. C'est également une région agricole (céréales, arachide, riz). La préfecture de Boffa, site du Projet, se trouve à environ 200 km du centre de Conakry. Avec la construction d'une route goudronnée, le temps d'accès depuis la capitale a été ramené de 5 à 2,5 heures. Pour aller jusqu'à Boffa, il faut en dernier lieu prendre le ferry

pour traverser le Rio Pongo, ferry dont le service est régulier et fréquent. La route goudronnée, qui arrive actuellement jusqu'à Boké, contribue de façon importante au développement économique des régions côtières avoisinantes.

Boffa, située sur le Rio Pongo, est une ville moyenne de 115.000 habitants. Son port sert à l'approvisionnement en biens de consommation courante ainsi qu'à l'expédition du poisson fumé en provenance des villages de pêche voisins. Boffa est un centre d'activité économique important pour la région.

Actuellement, il n'y a pas d'infrastructure de réparation des moteurs hors-bord. Les artisans-pêcheurs doivent se débrouiller seuls ou demander l'aide du service de réparation itinérante du Centre de motorisation de Boussoura. Mais les demandes sont trop nombreuses pour que ce service soit en mesure de répondre rapidement aux besoins des pêcheurs, et la maintenance des moteurs est donc dans une situation difficile. Le village de pêcheurs de Koukoudé, le plus important de la région (environ 2,5 heures de Boffa), possède un centre de réparation, mais celui-ci manque cruellement d'outillage, ce qui rend impossible l'activité de soutien pour la motorisation.

Le site envisagé pour l'installation du Centre régional de motorisation des barques de pêche de Boffa est un terrain domanial en bordure du Rio Pongo, tout près de l'embarcadère du ferry. L'accès aux villages de pêche voisins est aisé à la fois par la route et par la mer, et l'accès à la capitale Conakry est également facile. Le terrain, plat, fait 1.100 m² de superficie, et son sous-sol en latérite érodée le rend tout à fait apte à la construction de bâtiments préfabriqués. L'électricité y est fournie de 6 heures du soir à 6 heures du matin, et l'eau y est disponible grâce à un puits.

(2) Boussoura

Le site envisagé pour l'extension des installations du Centre de motorisation des barques de pêche de Boussoura destinée au renforcement des activités de formation et à l'amélioration de la gestion des pièces détachées, est une partie plate de 150 m² occupant un coin du terrain actuel de 1.100 m². Le Centre se situe au fond de la baie de Boussoura, laquelle se trouve à peu près au milieu de la péninsule de Conakry, sur le Golfe de Guinée. La baie de Boussoura est abritée de la houle et des vagues grâce à une avancée rocheuse naturelle vers le Golf de Guinée. Le sous-sol est constitué d'une plaque rocheuse recouverte d'une couche de terre latérite érodée, rendant le terrain tout à fait apte à la construction de bâtiments préfabriqués. L'électricité y est disponible toute la journée, même si des coupures peuvent survenir de temps en temps. Le Centre dispose de toute façon d'un groupe électrogène de secours. L'eau courante est également disponible. Cependant, la superficie du Centre n'est pas surabondante, et une étude de la structure des bâtiments est nécessaire.

(3) Kankan

Le site envisagé pour la base de l'activité de réparation itinérante destinée à la pêche continentale est un terrain situé à Kankan, la deuxième ville du pays (700.000 habitants), terrain qui appartient à l'Antenne préfectorale du Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales. Cette antenne abrite déjà une antenne du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture (deux personnes actuellement), chargée de la gestion des pêches dans la région. La délégation de Kankan dispose d'environ 400 m² de bureaux, d'environ 200 m² d'entrepôts et de garages. Ce site est considéré comme adapté à l'installation d'une base destinée à la réparation itinérante dans la région.

2-3-4 Aperçu des installations et matériels

Le résumé des matériels nécessaire au Projet est indiqué ci-dessous.

(1) Equipements destinés au Centre régional de motorisation des barques de pêche de Boffa

1) Equipements destinés à la vente aux pêcheurs

- 1. Moteurs hors-bord : 173 unités
- 2. Pièces détachées pour moteurs hors-bord : 1 jeu
- 3. Matériaux des engins de pêche : pour 91 unités

2) Bâtiment préfabriqué

: 1 bâtiment

3) Equipements destinés au fonctionnement du Centre

- 1. Outillage pour la maintenance et la réparation des moteurs hors-bord : 1 jeu
- 2. Matériels destinés à la formation technique de réparation : 1 jeu
- 3. Equipements destinés à la gestion de l'entrepôt pièces détachées : 1 jeu
- 4. Equipement radio : 1 jeu
- 5. Véhicules de service : 4 unités
- 6. Bateau pour l'entretien et la réparation : 1 unité

(2) Equipements destinés au Centre de motorisation des barques de pêche de Boussoura

1) Equipements destinés à la vente aux pêcheurs

- 1. Moteurs hors-bord : 236 unités
- 2. Pièces détachées pour moteurs hors-bord : 1 jeu
- 3. Matériels des engins de pêche : pour 29 unités

2) Bâtiment préfabriqué

: 1 bâtiment

3) Equipements destinés au fonctionnement du Centre

1. Equipements destinés à la gestion de l'entrepôt pièces détachées : 1 jeu
2. Equipement radio : 1 jeu
3. Véhicules de service : 4 unités
4. Bateau pour l'entretien et la réparation : 1 unité

(3) Equipements destinés au service pour la réparation à Kankan

1. Véhicule de service pour la réparation : 1 unité
2. Outillage pour la maintenance et la réparation des moteurs hors-bord : 1 jeu

2-3-5 Plan de fonctionnement et de maintenance

(1) Budget

Pour mettre en œuvre du Projet, un budget de 30,0 millions de FG (environ 3,3 millions de yen) a été demandé, en ce qui concerne l'année fiscale 1995, pour le fonctionnement du Centre de motorisation des barques de pêche de Boussoura, de même qu'un budget de 27,8 millions de FG (environ 3,06 millions de yen) pour le fonctionnement du Centre régional de Boffa et de 8,5 millions de FG (environ 940.000 yen) pour celui du véhicule de service pour les réparations basé à Kankan, etc. Ces budgets comprennent les salaires des personnels contractuels, les frais correspondant à l'ensemble des activités prévues, les frais de chauffage, d'éclairage et de carburant, les frais de maintenance des installations, etc., mais ne comprennent pas les salaires des fonctionnaires. Les frais de maintenance des installations comprennent essentiellement les frais de peinture des bâtiments préfabriqués et de remplacement des ampoules électriques ainsi que d'entretien des équipements destinés à la maintenance (graissage, etc.). Les budgets correspondants sont de 1,5 million de FG (environ 170.000 yen) pour le Centre régional de Boffa et de 1,4 million de FG (environ 150.000 yen) pour le Centre de Boussoura. Enfin, les recettes des services de réparation, soit 2,8 millions de FG (environ 310.000 yen) pour le Centre régional de Boffa et 7,0 millions de FG (environ 770.000 yen), seront utilisées pour l'entretien de l'outillage destiné à la réparation.

(2) Plan de maintenance

En ce qui concerne la maintenance, l'activité la plus importante pour une poursuite efficace de la politique de motorisation des embarcations et de promotion de la pêche au filet, est l'acquisition de nouveaux moteurs hors-bord, engins de pêche et pièces détachées. Le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, responsable de la réalisation du Projet, a donc décidé de mettre en place le système suivant pour les nouveaux achats.

1. Les recettes générées par la vente des moteurs hors-bord, des engins de pêche et des pièces détachées fournis dans le cadre de la Coopération financière non-remboursable du

Gouvernement japonais seront déposées sur un compte ouvert dans une banque privée au titre des fonds de contrepartie lié aux projets japonais.

2. Un Comité d'Administration des Dons Japonais, composé du Secrétaire Général du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, du représentant de l'Inspection Générale des Pêches, du représentant de la Direction Nationale de la Pêche Artisanale Maritime, du Directeur du Centre de motorisation de Boussoura et du représentant des artisans-pêcheurs, sera créé afin de contrôler la gestion de ces fonds.
3. Ce Comité d'Administration, qui pourra bénéficier des experts de l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), veillera en particulier à l'adéquation de la gestion de ces fonds au système de la Coopération financière non-remboursable du Gouvernement japonais.
4. L'Ambassade du Japon en Guinée, etc. devra être tenue informée à l'avance de tout projet d'utilisation de ces fonds de contrepartie.
5. Ces fonds de contrepartie sont par principe destinés à l'acquisition de moteurs hors-bord, d'engins de pêche et de pièces détachées.

L'utilisation de ces fonds, réalisée sous ces conditions, permettra de faire les acquisitions de moteurs hors-bord etc., indiquées dans l'Annexe 6, <Document 1>, permettant ainsi de poursuivre la politique de motorisation des embarcations et de promotion de la pêche au filet. Cependant, la poursuite de cette politique à long terme ne pourra se faire sans la formation d'un marché privé des moteurs et engins de pêche ni sans la création d'un organisme financier de développement de la pêche permettant à l'ensemble des pêcheurs d'acquérir leur propre matériel.

2-4 Coopération technique

La coopération technique mise en place par le Gouvernement japonais dans le domaine des "techniques de maintenance et de réparation des moteurs hors-bord" (envoi sur place d'experts, accueil de stagiaires au Japon, etc.) a contribué de façon efficace à la poursuite des activités de motorisation des embarcations de pêche artisanale en Guinée. La poursuite de cette coopération technique dans les domaines ayant rapport avec les différentes activités est considérée comme un moyen efficace de maintenir l'élan donné à ces activités.

Chapitre 3 Concept de base

Chapitre 3 Concept de base

3-1 Politique du concept

1. Les précipitations, la pollution par les sels, etc. sont prises en compte dans l'évaluation des conditions naturelles.
2. Pour la construction des bâtiments et l'installation des équipements, il est fait appel dans la mesure du possible aux entreprises locales ainsi qu'aux matériaux disponibles sur place. Il faut toutefois tenir compte de leur disponibilité très limitée et veiller à respecter les délais d'exécution.
3. Les quantités de matériels destinés à la vente aux artisans-pêcheurs sont déterminées sur la base de l'expérience antérieure de l'Agence d'exécution au niveau de la gestion de matériels, de manière à garantir un stockage et une distribution efficaces. Les installations et équipements sont eux aussi déterminés par référence à l'expérience et à la compétence des années précédentes de l'Agence d'exécution.
4. Les installations et équipements sont déterminés sur la base des capacités de l'Agence d'exécution, de manière à permettre une mise en œuvre efficace du Projet.
5. Les études seront menées de sorte que les travaux de construction et d'installation puissent être réalisés pendant la saison sèche en Guinée, c'est-à-dire entre novembre et mai.

3-2 Etude et examen des critères du concept

[I] Conditions de base

1) Conditions liées à la pêche artisanale côtière

1. Les activités de motorisation des embarcations de pêche et de promotion de la pêche au filet seront déterminées en prenant comme base de calcul les capacités de la pêche artisanale côtière guinéenne telles qu'elles étaient en 1992, indépendamment du fait que le nombre d'embarcations augmentera dans le futur et qu'un certain renouvellement sera nécessaire par suite du vieillissement du parc.
2. En 1992, la situation de la pêche artisanale côtière guinéenne était la suivante: 7.818 artisans-pêcheurs, 2.595 embarcations immatriculées dont 2.306 en fonctionnement et 1.091 motorisées.

[II] Détermination de l'ampleur du Projet

1. Matériels et équipements nécessaires au Centre régional de motorisation des barques de pêche de Boffa

(1) Matériels de pêche destinés à la vente aux artisans-pêcheurs

1) Politique de base

1. Fourniture des moteurs hors-bord et engins de pêche au filet maillant nécessaires à la poursuite et à l'accélération de la politique de motorisation des embarcations de pêche et de promotion de la pêche au filet dans les zones de Boffa, Boké et Dubréka.
2. Les quantités de moteurs hors-bord nécessaires au maintien du même niveau de motorisation ("poursuite de la motorisation") sont calculées en considérant que la durée de vie moyenne d'un moteur hors-bord est de quatre ans et qu'il faut donc renouveler chaque année le quart du parc existant.
3. Les quantités de moteurs hors-bord nécessaires à l'élévation du niveau de motorisation ("accélération de la motorisation") sont calculées comme étant celles destinées à combler le retard d'équipement de certaines régions par rapport à la moyenne nationale. Ainsi, la motorisation sera accélérée dans la zone de Boffa, en retard par rapport au reste du pays, alors que dans les zones de Boké et de Dubréka, elle sera simplement maintenue au niveau actuel.
4. Les quantités d'"engins pour la diffusion de la pêche au filet" sont calculées sur la base du jeu d'engins ("unité") qu'un artisan-pêcheur doit se procurer pour convertir son embarcation à la pêche au filet au moment de la motorisation.

2) Etat actuel de la motorisation dans les zones visées (fin 94)

	Boké	Boffa	Dubréka	Zones côtières
Nbre. d'embarcations immatriculées	372	536	100	2.306
Nbre. d'embarcations faisant l'objet de la motorisation	92	395	46	1.522
Type salans	(86)	(346)	(46)	
Type flimbotés	(6)	(49)	(0)	
Nbre. d'embarcations motorisées	86	194	44	1.091
Taux de motorisation des embarcations immatriculées (%)	23	36	44	47
Taux de motorisation des embarcations de l'objet (%)	93	49	96	72

3) Nombre de moteurs hors-bord nécessaires à fin 95: 173

	Boké	Boffa	Dubréka	Total
Nbre. d'embarcations motorisées restantes *1	64	145	33	242
Nbre. de moteurs hors-bord nécessaire à l'activité de motorisation	22	140	11	173
Nbre. nécessaire au renouvellement de moteurs hors-bord existants	(22)	(49)	(11)	(82) Poursuite de la motorist.
Nbre. nécessaire à atteindre le niveau national	(0)	(91)	(0)	(91) Accélération de la moto.
Nbre. d'embarcations motorisées	86	285	44	415
Nbre. d'embarcations immatriculées	372	536	100	
Nbre. d'embarcations faisant l'objet de la motorisation	92	395	46	
Taux de motorisation des embarcations immatriculées (%)	23	53	44	
Taux de motorisation des embarcations de l'objet (%)	93	72	96	

Remarques

1. *1 Quantités calculées en supposant que le taux d'amortissement des moteurs hors-bord existants est de 25% par an (un moteur a une durée de vie moyenne de quatre ans)
2. On considère qu'à l'heure actuelle, il n'y a pas d'autre motorisation que celle due au Projet en cours.
3. Les pièces détachées fournies par moteur se montent à 40% de la valeur du moteur.

4) Engins de pêche pour la diffusion de la pêche au filet

: 91 unités de matériaux des engins de pêche

91 unités comprenant nappe originale, ficelle de tissage et réparation, cordage, flotteurs, plombs, etc. pour 91 embarcations nouvellement motorisées. Les engins en question sont destinés aux filets maillants encerclants et filets maillants de fond de grande capacité.

(2) Installations du Centre régional de Boffa

1) Différents bâtiments et utilisations

1. Atelier : maintenance-réparation des moteurs, etc.
2. Entrepôt : stockage des pièces détachées pour moteurs hors-bord et des outils
3. Magasin outillage de précision: stockage de l'outillage de précision
4. Salle de cours : formation technique en matière de maintenance-réparation des moteurs hors-bord
5. Bureau : administration

2) Politique de base

1. La taille des installations du Centre régional de Boffa est déterminée par référence aux installations du Centre de Boussoura qui s'occupe de l'activité similaire.
2. En cas de besoin, utilisation des normes de construction de l'Association des architectes du Japon.

3) Atelier de réparation

L'atelier est destiné à la maintenance et à la réparation des moteurs hors-bord. Si on considère qu'il y a à Boffa 415 moteurs hors-bord et que chaque moteur passe en moyenne 2 fois par an en révision ou en réparation, cela donne une moyenne de 3 moteurs par jour ($415 \text{ unités} \times 2 \text{ fois} / \text{an} + 250 \text{ jours} / \text{an}$). Il faut donc un atelier suffisamment grand pour abriter 3 moteurs en parallèle.

Si on se réfère au cas de l'atelier du Centre de Boussoura, aménagé précédemment dans le cadre de la Coopération financière non-remboursable du Japon dans le même but, la révision-réparation des moteurs hors-bord se fait sur une batterie d'éléments comprenant support fixe et table de travail, le tout occupant un espace d'environ 10 m^2 par élément. Il y a également des équipements communs (réservoir d'essai, presse hydraulique, etc.) occupant environ 30 m^2 . Enfin, le comptoir pour la réception et les zones d'accès au magasin situé au fond prennent environ 25% supplémentaires.

La taille de l'atelier du Centre régional de Boffa a donc été définie comme suit:

- Espace révision-réparation des moteurs (pour 3 moteurs)	: 30 m ²
- Espace équipements communs	: 30 m ²
- Zones d'accès (+25%)	: 15 m ²
<hr/>	
- Total	: 75 m ²

4) Entrepôt

L'entrepôt est destiné au stockage des pièces détachées de moteurs hors-bord et des outils spéciaux. Les pièces de faible dimension telles que pièces détachées de moteur hors-bord ordinaires, sont rangées sur des étagères avec un numéro de classement. Les pièces volumineuses telles que caisses de corps de moteurs, etc. sont posées à plat sur le sol ou éventuellement empilées. La gestion de l'entrepôt est réalisée de façon globale à l'aide d'un système de cartes-index ("cardex"). La surface au sol nécessaire est donc le total de la surface au sol des étagères, de la surface de rangement à même le sol et de la surface des couloirs.

Le nombre total d'étagères est calculé en considérant que celles-ci recevront les pièces détachées de moteurs hors-bord, ainsi que les outils spéciaux et leurs pièces détachées. Les pièces détachées stockées correspondent à 4 modèles de moteurs. L'expérience montre qu'il faut en moyenne un volume de stockage de 2 m³ par modèle de moteur, ce qui fait donc 8 m³ au total. Il faut ajouter l'espace de rangement des outils spéciaux, qui par expérience est d'environ 5 m³, soit 13 m³ au total. Si on considère, également par expérience, que l'efficacité réelle de rangement est de 60%, cela donne un volume d'étagères d'environ 22 m³ (13 + 0,6 = 21,7). La capacité d'une étagère étant de 1,7 m³ dans le cas d'une étagère simple de 2,1 x 1,8 x 0,45 m, et de 2,2 m³ dans le cas d'une étagère double (rangement des deux côtés) de 2,1 x 1,8 x 0,60 m, il a donc été décidé, compte-tenu de la disposition de l'atelier, d'utiliser une combinaison de 10 étagères simples et de 4 étagères doubles.

En ce qui concerne la partie gestion, il faut également prévoir l'espace nécessaire à la manipulation par le responsable de l'entrepôt des pièces à entrer/sortir. La surface au sol nécessaire est d'environ 8 m² (bureau, chaise, cardex, étagère).

Enfin, les pièces qui ne tiennent pas sur les étagères par manque de place sont posées provisoirement par terre, dans leur emballage d'origine, et rangées sur les étagères au fur et à mesure des sorties de pièces. Par expérience, l'espace nécessaire est estimé à environ 10 m², y compris les diables, etc.

Au total, la surface au sol nécessaire pour l'atelier du Centre régional de Boffa s'établit donc comme suit:

- Étagères	: 12 m ² (1,8 x 0,45 x 10 + 1,8 x 0,6 x 4 = 8,1 + 4,3 = 12,4)
- Partie gestion	: 8 m ²
- Stockage provisoire	: 10 m ²
- Couloirs (+40%)	: 12 m ²
<hr/>	
- Total	: 42 m ²

5) Magasin outils de précision

Le magasin outils de précision est destiné au stockage des outils de mesure de précision (verniers, micromètres, etc.) et des appareils électriques de mesure (testeurs d'allumage, tachymètre, etc.). Ces outils de valeur ne sont en effet sortis que le temps des réparations et remis en place aussitôt après. Le volume total de ces outils est estimé à 2 m³. En adoptant une efficacité de rangement de 50% (un peu moins que pour les pièces détachées), cela donne un volume d'étagères d'environ 4 m³ (2 + 0,5). Si l'on utilise des étagères simples de 1,7m³, il faut 3 étagères, mais leur surface est réduite. Ces étagères sont disposées dans le magasin tel qu'il a été défini ci-dessus.

6) Bureau

Le bureau est destiné à abriter le coordonnateur du Centre et 4 employés. La surface au sol est calculée sur la base des critères de l'Association des architectes du Japon, à savoir 10 m² pour un Coordonnateur et 7 m² pour un employé. Au total, cela fait donc 38 m².

- Coordonnateur	: 10 m ² pour une personne	10 m ²
- Employés	: 7 m ² pour 4 personnes	28 m ²
<hr/>		
- Total		38 m ²

7) Salle de cours

La salle de cours est destinée à la formation technique en matière de maintenance-révision des moteurs hors-bord. Les cours y ont lieu en petits groupes (5-6 stagiaires). Une maquette démontable de moteur hors-bord ainsi que des outils sont entreposés dans la pièce. L'expérience montre qu'il faut environ 5 m² par stagiaire, sans compter l'espace nécessaire au professeur et aux matériels pédagogiques (tableau noir, rétroprojecteur, etc.).

- Stagiaires	: 30 m ² (6 x 5 m ²)
- Professeur, matériels pédagogiques	: 5 m ²
<hr/>	
- Total	: 35 m ²

8) Matériels de service

Les matériels suivants sont nécessaires au fonctionnement du Centre régional de Boffa.

1. Outillage de maintenance-réparation des moteurs: 1 jeu
outils généraux, outils spéciaux, appareillage électrique, outillage de précision, petite presse hydraulique, etc.
2. Matériel pédagogique: 1 jeu
rétroprojecteur, tableau noir, maquette de moteur hors-bord, etc.
3. Equipement pour la gestion de l'entrepôt: 1 jeu
étagères, diables, cardex, etc. pour la gestion efficace de pièces détachées
4. Equipement radio: 1 ensemble
équipement radio destiné aux communications avec le Centre de Boussoura
5. Véhicules de service: 4 au total
 - i. véhicule pour la liaison entre les centres et le transport de pièces détachées (1 petit jeep)
 - ii. véhicule pour la réparation-formation itinérante (1 pick-up)
 - iii. 2 motocyclettes (une pour l'assistance-réparation, une pour l'assistance-formation)
6. Bateau pour l'entretien et la réparation : 1 unité
petite embarcation dotée d'un moteur hors-bord de 25 CV destinée à la réparation itinérante autour de Boffa (côtes, îles)
7. Groupe électrogène diesel : 1 unité
groupe électrogène de secours

2. Matériels et installations nécessaires au Centre de motorisation des barques de pêche de Boussoura

(1) Matériels de pêche destinés à la vente aux artisans-pêcheurs

1) Politique de base

1. Fourniture des moteurs hors-bord et engins de pêche au filet maillant nécessaires à la poursuite et à l'accélération de la politique de motorisation des embarcations de pêche et de promotion de la pêche au filet dans les zones de Conakry, Coyah et Forécariah.
2. Les quantités de moteurs hors-bord nécessaires au maintien du même niveau de motorisation ("poursuite de la motorisation") sont calculées en considérant que la durée de vie moyenne d'un moteur hors-bord est de quatre ans et qu'il faut donc renouveler chaque année le quart du parc existant.
3. Les quantités de moteurs hors-bord nécessaires à l'élévation du niveau de motorisation ("accélération de la motorisation") sont calculées comme étant celles destinées à combler le retard d'équipement de certaines régions par rapport à la moyenne nationale. Ainsi, la motorisation sera accélérée dans les zones de Coyah et de Forécariah, en retard par rapport au reste du pays, alors

que dans la zone de Conakry, elle sera simplement maintenue au niveau actuel. Dans les zones de pêche continentale, la fourniture de moteurs ne visera qu'au maintien du niveau actuel de motorisation.

4. Les quantités d' "engins pour la diffusion de la pêche au filet" sont calculées sur la base de l'unité d'engins qu'un artisan-pêcheur doit se procurer pour convertir son embarcation à la pêche au filet au moment de la motorisation.

2) Etat actuel de la motorisation dans les zones visées (fin 94)

	Conakry	Coyah	Forécariah	Zones côtières	(Zones de pêche continentale)
Nbre. d'embarcations immatriculées	961	59	278	2.306	1.000
Nbre. d'embarcations faisant l'objet de la motorisation	734	16	239	1.522	pas d'informations
Type salans	(673)	(16)	(235)		
Type flimbotes	(61)	(0)	(4)		
Nbre. d'embarcations motorisées	611	5	151	1.091	60
Taux de motorisation des embarcations immatriculées (%)	61	8	54	47	6
Taux de motorisation des embarcations de l'objet (%)	83	31	63	72	

3) Nombre de moteurs hors-bord nécessaires à fin 95: 236

	Conakry	Coyah	Forécariah	Pêche continen.	Total
Nbre. d'embarcations motorisées restantes *1	458	4	113	45	620
Nbre. de moteurs hors-bord nécessaire à l'activité de motorisation	153	8	60	15	236
Nbre. nécessaire au renouvellement de moteurs hors-bord existants	(153)	(1)	(38)	(15)	(207) Poursuite de motorsti. (29) Accélération de moto.
Nbre. nécessaire à atteindre le niveau national	(0)	(7)	(22)	(0)	
Nbre. d'embarcations motorisées	611	12	173	60	856
Nbre. d'embarcations immatriculées	961	59	278	1.000	
Nbre. d'embarcations faisant l'objet de la motorisation	734	16	239		
Taux de motorisation des embarcations immatriculées (%)	64	20	62	6	
Taux de motorisation des embarcations de l'objet (%)	83	75	72		

Remarques

- *1 Quantités calculées en supposant que le taux d'amortissement des moteurs hors-bord existants est de 25% par an (un moteur a une durée de vie moyenne de quatre ans)
- On considère qu'à l'heure actuelle, il n'y a pas d'autre motorisation que celle due au Projet en cours.
- Les pièces détachées fournies par moteur se montent à 40% de la valeur du moteur

4) Engins de pêche pour la diffusion de la pêche au filet

: 29 unités de matériaux des engins de pêche

29 unités comprenant nappe originale, ficelle de tissage et réparation, cordage, flotteurs, plombs, etc. pour 29 embarcations nouvellement motorisées. Les engins en question sont destinés aux filet maillant encerclant et filet maillant de fond de grande capacité.

(2) Amélioration des installations du Centre de Boussoura

1) Amélioration des installations et leurs utilisations

1. Entrepôt : l'entrepôt est dispersé en plusieurs endroits, ce qui nuit à l'efficacité et à la condition de la gestion du stockage des pièces détachées de moteurs hors-bord. Il sera entièrement regroupé dans un nouvel entrepôt à construire.
2. Salle de cours : aucune salle n'est disponible dans les installations actuelles pour les stages de formation à la réparation des moteurs hors-bord. L'entrepôt actuel sera reconverti en salle de cours.

2) Politique de base

1. Entrepôt : acquisition d'étagères et autres matériels afin d'améliorer l'efficacité de rangement.
2. Salle de cours: savoir si la superficie de l'entrepôt actuel est suffisante pour une reconversion en salles de cours.
3. En cas de besoin, adoption des normes de construction de l'Association des architectes du Japon.

3) Entrepôt pièces détachées

Actuellement, l'entrepôt du Centre de motorisation de Boussoura est réparti entre les trois endroits suivants:

- Local principal sur le site	: 55 m ² (étagères, utilisation normale)
- Conteneurs installés sur le site	: 12 m ² (étagères, utilisation normale)
- Entrepôt de location en dehors du site	: 90 m ² (à même le sol, utilisation pour les stocks)
<hr/>	
- Total	: 157 m ²

La dispersion des sites s'explique par l'expansion progressive de l'activité du Centre : l'entrepôt initial étant devenu trop petit, des conteneurs de transport installés sur le site ont été convertis en entrepôt auxiliaire, et un entrepôt de location situé à plusieurs kilomètres du site a été utilisé. Mais le stockage dans les conteneurs pose en particulier des problèmes de rouille à cause de la haute humidité de l'intérieur, et l'entrepôt de location pose des problèmes de transport. La surface de stockage de l'ensemble des trois sites est actuellement de 157 m². Cependant, l'utilisation d'étagères dans le nouvel entrepôt devrait permettre d'améliorer d'environ 20% l'efficacité de stockage, et la surface proposée pour l'entrepôt à construire est donc de 125 m² (157 x 0,8).

4) Salle de cours

La salle de cours est destinée à la formation technique en matière de maintenance-révision des moteurs hors-bord. L'expérience montre que les cours ont lieu en groupes d'environ 8 stagiaires. Une maquette démontable de moteur hors-bord ainsi que des outils sont entreposés dans la salle. Par expérience, il faut environ 5 m² par stagiaire, sans compter l'espace nécessaire au professeur, aux matériels pédagogiques (tableau noir, rétroprojecteur, etc.)

- Stagiaires	: 40 m ² (8 x 5 m ² / pers.)
- Professeur, matériels pédagogiques	: 10 m ²
<hr/>	
- Total	: 50 m ²

La conversion en salle de cours de l'entrepôt, d'une surface au sol de 55 m², a donc été considérée comme la meilleure solution, d'autant plus que son emplacement - juste à côté du bureau - rendra l'utilisation très commode.

5) Matériels de service

Les matériels suivants sont nécessaires au fonctionnement du Centre de Boussoura.

1. Equipement pour la gestion de l'entrepôt: 1 jeu étagères, diables, cardex, etc. pour la gestion efficace des pièces détachées
2. Equipement radio : 1 ensemble équipement radio destiné aux communications avec le Centre régional de Boffa
3. Véhicules de service: 4 au total
 - i. véhicule destiné à la formation (1 pick-up)
 - ii. 3 motocyclettes: une pour l'assistance à la réparation (ne nécessitant qu'un outillage à main), une pour l'assistance à la formation (démonstrations ne nécessitant qu'un outillage à main), une pour l'assistance aux expérimentations de nouvelles techniques (réalisés dans les ports de Benti et de Diksin)
4. Bateau pour l'entretien et la réparation
petite embarcation dotée d'un moteur hors-bord de 40 CV destinée à la réparation itinérante autour de Conakry (île de Soro), ainsi que le long de la côte autour de Forécariah et sur l'île de Kabak.

(3) Equipements nécessaires au service itinérant basé à Kankan pour la réparation

1) Véhicule de service pour la réparation

Le véhicule, basé à Kankan, est destiné à la réparation itinérante dans la région du bassin du fleuve Sankarani. La distance depuis Kankan est d'au maximum 250 km, sur des routes dont la plupart ne sont pas goudronnées. Les passagers seront un chauffeur, un (des) mécanicien(s) et un comptable, plus éventuellement le responsable de la promotion de la pêche dans la région. Les matériels transportés seront l'outillage de réparation, les conteneurs de pièces détachées, un petit générateur d'électricité, un support de travail, etc. Cette activité nécessite donc un camion 4x4 en taille moyenne doté d'une double cabine et d'un espace pour la réparation.

2) Outillage de révision des moteurs

Pour la révision et le démontage des moteurs hors-bord, un outillage semi-léger est nécessaire, en particulier pour la réparation simple de l'arbre et des pistons, le contrôle de l'usure des pièces, etc.

3-3 Plan de base

3-3-1 Projet d'équipement

(1) Matériels et équipements nécessaires au Centre régional de motorisation des barques de pêche de Boffa

1) Matériels de pêche destinés à la vente aux artisans-pêcheurs

i) Moteurs hors-bord

Les types de moteurs hors-bord les plus adéquats sont les moteurs à essence de 8, 15, 25 et 40 CV de puissance, qui sont généralement utilisés dans la pêche artisanale du pays. Sur les 173 moteurs prévus, la répartition entre ces modèles a été basée sur la répartition actuelle des moteurs dans la pêche artisanale guinéenne (8 CV 20%, 15 CV 45%, 25 CV 20%, 40 CV 15%), soit:

1. Moteurs hors-bord 8 CV : 35 unités
2. Moteurs hors-bord 15 CV : 78 unités
3. Moteurs hors-bord 25 CV : 35 unités
4. Moteurs hors-bord 40 CV : 25 unités
5. Pièces détachées : 40% de la valeur des moteurs

ii) Engins de pêche

Les engins de pêche fournis sont les matériaux constitutifs des "unités" de filets maillants encerclants et de filets maillants de fond, qui seront utilisés à bord des embarcations motorisées.

Le Tableau 1 ci-dessous donne la constitution d'une équipe pour chacun de ces deux types de filets.

Tableau 1 Composition de matériaux des engins de pêche

(source: C. N. R. H. B.)

(Unité de filet maillant encerclant)	
Dimensions	: longueur 1.400 m x hauteur 12 m
Constitution	: 28 nappes originales de haut de filet : demi-maille 25 mm, 210d/9, longueur développée 100 m (50 m en utilisation) : 28 nappes originales de bas de filet : demi-maille 30 mm, 210d/9, ou demi-maille 35 mm, 210d/6, longueur développée 100 m
Cordage	: 30 rouleaux de 200 m Ø8 mm (2 cordages pour chaque haut et bas de filet)
Flotteurs	: environ 400 (flottabilité 183 g)
Plombs	: environ 100 de 500 g

(Unité de filet maillant de fond)	
Dimensions	: longueur 800 m x hauteur 4 m
Constitution	: 16 nappes originales : demi-maille 80mm, 210d/36 ou demi-maille 220 mm, 210d/120, longueur développée 100 m
Cordage	: 20 rouleaux de 200 m Ø6 mm (2 cordages pour chaque haut et bas de filet)
Flotteurs	: environ 100 (flottabilité 183 g)
Plombs	: environ 300 de 500 g

Considérant que les filets maillants encerclants et les filets maillants de fond sont utilisés à peu près à égalité dans la pêche artisanale guinéenne, les 91 unités seraient réparties en 46 équipes de filets maillants encerclants et 45 unités de filets maillants de fond.

Les fournitures de matériaux de pêche s'établissent donc comme suit:

1. Nappes de filets

- Nappes originales de hauts de filet pour filets maillants encerclants
(demi-maille 25 mm, 210d/9, longueur développée 100 m)
: 1.288 nappes (28 nappes x 46 unités)
- Nappes originales de bas de filet pour filets maillants encerclants
(demi-maille 30 mm, 210d/9, longueur développée 100 m)
: 644 nappes (28 nappes x 46 unités x 0,5)
- Nappes originales de bas de filet pour filets maillants encerclants
(demi-maille 35 mm, 210d/6, longueur développée 100 m)
: 644 nappes (28 nappes x 46 unités x 0,5)
- Nappes originales de filets maillants de fond
(demi-maille 80 mm, 210d/36, longueur développée 100 m)
: 504 nappes (16 nappes x 45 unités x 0,7)
- Nappes originales de filets maillants de fond
(demi-maille 220 mm, 210d/120, longueur développée 100 m)
: 216 nappes (16 nappes x 45 unités x 0,3)

2. Cordages

- Rouleaux de 200 m, Ø8 mm (pour filets maillants encerclants)
: 1.380 rouleaux (30 rouleaux x 6 unités)
- Rouleaux de 200 m, Ø6 mm (pour filets maillants de fond)
: 900 rouleaux (20 rouleaux x 45 unités)

3. Flotteurs

- Type cylindrique, flottabilité 183 g : 22.900 (400 x 46 unités + 100 x 45 unités)

4 Plombs

- Plombs cylindriques de 500 g : 18.100 (100 x 45 unités + 300 x 45 unités)

5 Ficelle de tissage et réparation (2 bobines par nappe de filet)

- 210d/6, 250 g par bobine : 1.288 bobines (644 nappes x 2)
- 210d/9, 250 g par bobine : 3.864 bobines (1.932 nappes x 2)
- 210d/36, 250 g par bobine : 1.008 bobines (504 nappes x 2)
- 210d/120, 250 g par bobine : 432 bobines (216 nappes x 2)

2) Installations du Centre régional de Boffa

i) Généralités

1. Surface du terrain : environ 2.500 m²
2. Superficie des installations : environ 240 m²
3. Construction de plain-pied
4. Structure : bâtiment préfabriqué en charpente métallique (structure adoptée compte-tenu du temps imparti et des conditions locales)

ii) Plan-masse

Les bâtiments à construire au Centre régional de Boffa sont les suivants: atelier (72 m²), entrepôt (42 m²), magasin outillage de précision (8 m²), bureau (36 m²), salle de cours (36 m²), toilettes, lavabos. Une porte de grandes dimensions sera installée à l'entrée de l'atelier.

iii) Elévation

Compte tenu du type d'utilisation de ces bâtiments, c'est-à-dire les installations destinées à la maintenance-réparation des moteurs hors-bord, la hauteur sous plafond a été fixée à 4 m.

iv) Spécifications

1. Fondations : pieux béton, dalle indépendante
2. Structure : charpente métallique
3. Toiture : plaques sandwich tôle-PVC
4. Murs extérieurs : charpente légère, plaques sandwich tôle-PVC
5. Revêtement intérieur : panneaux recouverts de vinyle
6. Plafond : charpente légère, plaques d'amiante pour l'isolation phonique
7. Plancher : dalle béton à finition truelle

v) Normes

1. Calculs de contraintes réalisés en mode élastique
2. Normes matériaux : JIS ou normes françaises

3. Conditions de charge : normes de construction de l'Association des architectures du Japon ou normes françaises
4. Résistance aux tremblements de terre : sans objet
5. Résistance au vent : vent de 30 m/s max.
6. Portance du sol : 10 t/m² (terre sablonneuse), pour la portance du sol soutenable à long terme

vi) Equipements

1. Appareils électriques : conformité aux spécifications locales
2. Hygiène eau courante/caux usées : conformité aux spécifications locales
3. Groupe électrogène de secours : 30 kVA, réservoir carburant de 500 l
4. Eau : pompe de relèvement sur puits d'eau
5. Réservoir d'eau surélevé : 2.000 l

3) Equipements de service destinés au Centre régional de Boffa

i) Equipements destinés à la réparation des moteurs

- Outillage à main (scie à métaux, marteaux, tournevis, clés, tourne-à-gauche, burin, étau, disques etc.)
- Outils de mesure (vernier, jauge, testeur, tachymètre, capteur de pression, densimètre, etc.)
- Outillage électrique (perceuse 200 W, ponceuse à disque Ø100 mm)
- Outillage électrique de table (perceuse sur table, ponceuse double tête Ø150 mm, cisaille 2,2 kW, etc.)
- Poste de soudage (13,5 kVA, usage normal) et accessoires
- Petite presse hydraulique (15 tonnes, pour démontage des vilebrequins)
- Compresseur d'air (750 W) et soufflette à air
- Outils spéciaux (système de réglage d'arbres, dispositif de pose/dépose de roulements, testeur par impulsions, testeur d'allumage, etc.)
- 3 supports de moteurs
- Equipement annexe (établis, étagères à outils, ventilateurs, diables, etc.)

ii) Equipements destinés à la formation technique

1 jeu

- Rétroprojecteur et accessoires
- Support de moteur hors-bord
- Moteur diesel de 27 CV
- Equipement annexe (étagères, caisse à outils, tableau noir, etc.)

iii) Equipements destinés à la gestion de l'entrepôt

1 jeu

- Etagères de rangement des pièces détachées (4 grandes, 15 petites)

- Système de contrôle des entrées/sorties, cardex
- Equipement annexe (diables, tabourets, etc.)

iv) Equipement radio 1 jeu

- Système de type SSB (150 W)

v) Véhicules de service

- Véhicule pour les liaisons et le transport de pièces détachées (4x4, moteur diesel, 5 passagers) 1 unité
- Véhicule pour la réparation et la formation itinérantes (pick-up 4x4, moteur diesel, 5 passagers) 1 unité
- Motocyclette de service (125 cc) 2 unités

vi) Bateau pour l'entretien et la réparation

- Embarcation avec moteur hors-bord 1 unité
(en FRP, longueur 6 m, largeur 1,5 m, poids 300 kg, sans pont, moteur de 25 CV, caisse à outils incorporée, bâche anti-pluie, treuil de levage)

(2) Matériels et équipements nécessaires au Centre de motorisation des barques de pêche de Boussoura

1) Matériels de pêche destinés à la vente aux artisans-pêcheurs

i) Moteurs hors-bord

Les types de moteurs hors-bord les plus adéquats sont les moteurs à essence de 8, 15, 25 et 40 CV de puissance, qui sont généralement utilisés dans la pêche artisanale du pays. Sur les 236 moteurs prévus, la répartition entre ces modèles a été basée sur la répartition actuelle des moteurs dans la pêche artisanale guinéenne (8 CV 20%, 15 CV 45%, 25 CV 20%, 40 CV 15%), soit:

- | | |
|----------------------------|--------------------------------|
| 1. Moteurs hors-bord 8 CV | : 47 unités |
| 2. Moteurs hors-bord 15 CV | : 107 unités |
| 3. Moteurs hors-bord 25 CV | : 47 unités |
| 4. Moteurs hors-bord 40 CV | : 35 unités |
| 5. Pièces détachées | : 40% de la valeur des moteurs |

ii) Engins de pêche

Les engins de pêche fournis sont les matériaux constitutifs des "unités" de filets maillants encerclants et de filets maillants de fond, qui seront utilisés à bord des embarcations motorisées. La constitution d'une unité a été indiquée dans le Tableau 1 pour chacun de ces deux types de filets.

Considérant que les filets maillants encerclants et les filets maillants de fond sont utilisés à peu près à égalité dans la pêche artisanale guinéenne, les 29 unités seraient réparties en 15 unités de filets maillants encerclants et 14 unités de filets maillants de fond.

Les fournitures de matériaux de pêche s'établissent donc comme suit:

1. Nappes de filets

- Nappes originale de hauts de filet pour filets maillants encerclants (demi-maille 25 mm, 210d/9, longueur développée 100 m) : 420 nappes (28 nappes x 15 unités)
- Nappes originale de bas de filet pour filets maillants encerclants (demi-maille 30 mm, 210d/9, longueur développée 100 m) : 210 nappes (28 nappes x 15 unités x 0,5)
- Nappes originale de bas de filet pour filets maillants encerclants (demi-maille 35 mm, 210d/6, longueur développée 100 m) : 210 nappes (28 nappes x 15 unités x 0,5)
- Nappes originale de filets maillants de fond (demi-maille 80 mm, 210d/36, longueur développée 100 m) : 157 nappes (16 nappes x 14 unités x 0,7)
- Nappes originale de filets maillants de fond (demi-maille 220 mm, 210d/120, longueur développée 100 m) : 67 nappes (16 nappes x 14 unités x 0,3)

2. Cordages

- Rouleaux de 200 m, Ø8 mm (pour filets maillants encerclants) : 450 rouleaux (30 rouleaux x 15 unités)
- Rouleaux de 200 m, Ø6 mm (pour filets maillants de fond) : 280 rouleaux (20 rouleaux x 14 unités)

3. Flotteurs

- Type cylindrique, flottabilité 183 g : 7.400 (400 x 15 unités + 100 x 14 unités)

4. Plombs

- Plombs cylindriques de 500 g : 5.700 (100 x 15 unités + 300 x 14 unités)

5. Ficelle de tissage et réparation (2 bobines par nappe de filet)

- 210d/6, 250 g par bobine : 420 bobines (210 nappes x 2)
- 210d/9, 250 g par bobine : 1.260 bobines (630 nappes x 2)
- 210d/36, 250 g par bobine : 314 bobines (157 nappes x 2)
- 210d/120, 250 g par bobine : 134 bobines (67 nappes x 2)

2) Installations à agrandir du Centre de Boussoura

i) Généralités

1. Surface du terrain : environ 1 100 m²
2. Superficie des installations : environ 80 m²

3. Surface de plancher : environ 152 m²
3. Construction sur deux étages
4. Structure : bâtiment préfabriqué en charpente métallique (structure adaptée compte-tenu du temps imparti et des conditions locales)

ii) Plan-masse

Les bâtiments à construire au Centre de Boussoura sont les suivants: entrepôt pièces de rechange (56 m²) et bureau administratif (10 m²) au rez-de-chaussée, entrepôt au premier étage (66 m²). Un chariot élévateur électrique de faible dimension sera fourni pour la manutention des pièces.

iii) Elévation

Compte tenu du type d'utilisation, c'est-à-dire la gestion des pièces détachées, la hauteur sous plafond a été fixée à 3,80 m au rez-de-chaussée et à 3,60 m au premier étage.

iv) Spécifications

1. Fondations : pieux béton, dalle indépendante
2. Structure : charpente métallique
3. Toiture : plaques sandwich tôle-PVC
4. Murs extérieurs : plaques sandwich tôle-PVC
5. Revêtement intérieur : plaques sandwich tôle-PVC, plaques revêtues
6. Plafond : plaques sandwich tôle-PVC
7. Plancher : dalle béton à finition truelle

v) Normes

1. Calculs de contraintes réalisés en mode élastique
2. Normes matériaux : JIS ou normes françaises
3. Conditions de charge : normes de construction de l'Association des architectes du Japon ou normes françaises
4. Résistance aux tremblements de terre : sans objet
5. Résistance au vent : vent de 30 m/s max.
6. Portance du sol : 10 t/m³ (terre sablonneuse), pour la portance du sol soutenable à long terme (sauf roche tendre affleurante en un endroit)

vi) Equipements

1. Appareils électriques : conformité aux spécifications locales
2. Hygiène eau courante/eaux usées : conformité aux spécifications locales
3. Chariot élévateur électrique : capacité 150 kg de charge

3) Equipements de service destinés au Centre de Boussoura

i) Equipements destinés à la gestion de l'entrepôt 1 jeu

- Etagères de rangement des pièces détachées (16 grandes, 20 moyennes, 4 petites)
- Système de contrôle des entrées/sorties, cardex
- Equipement annexe (diablos, tabourets, etc.)

ii) Equipement radio 1 jeu

- Système de type SSB (100 W)

iii) Véhicules de service

- Véhicule pour la formation itinérante (pick-up 4 x 4, 5 passagers, moteur diesel) 1 unité
- Motocyclettes de service (125 cc) 3 unités

iv) Bateau pour l'entretien et la réparation

- Embarcation avec moteur hors-bord 1 unité
(en FRP, 7,5 m de long, 1,8 m de large, poids 400 kg, sans pont, moteur hors-bord de 40 CV, caisse à outils incorporée, bâche anti-pluie)

4) Equipements destinés à la réparation itinérante pour la pêche continentale à Kankan

i) Véhicule de service pour la réparation itinérante 1 unité

- Véhicule 4x4, double cabine, 4 passagers, moteur diesel 100 CV
- Longueur 5 m, conteneur de travail (longueur env. 3 m, hauteur 1,5 m) installé sur le plateau

ii) Outillage destiné à la réparation des moteurs hors-bord 1 jeu

- Outillage à main (scie à métaux, marteaux, tournevis, clés, tourne-à-gauche, burin, étau, disques, etc.)
- Outils de mesure (vernier, jauge, testeur, tachymètre, capteur de pression, etc.)
- Outillage électrique (perceuse 200 W, ponceuse à disque Ø100 mm)
- Compresseur d'air (750 W) et soufflette à air
- Outils spéciaux (système de réglage d'arbres, dispositif de pose/dépose de roulements, testeur par impulsions, testeur d'allumage, etc.)
- 1 support de moteur
- Equipement annexe (étagère, ventilateur, diable, etc.)